

mutuelle intervenue devant moi le 5 février 1962 dans le bureau de M. Hébert, qui se disait représentant de la finance du parti libéral provincial.

Je donne lecture de ce texte dont j'ai ici la photocopie et que je déposerai sur la table du greffier après l'avoir lu:

Entente mutuelle

le 5 février 1962.

Groupe René Hébert, groupe docteur Deslauriers.

Il est entendu entre les deux groupes ci-haut mentionnés qu'une compagnie sera formée pour l'opération et la possession d'une piste de courses à pari mutuel à Saint-Luc, sur la terre présentement entre les mains du docteur Deslauriers pour son groupe. Il est entendu et convenu que M. René Hébert recevra pour son groupe 10 p. 100 des parts de la nouvelle compagnie ci-haut mentionnée et que ledit groupe ni René Hébert n'auront aucune somme à déboursier pour cette acquisition de 10 p. 100 des parts.

(Signé) René Hébert (convenu)
D^r Roch Deslauriers (convenu)

Et, en bas, on retrouve la traduction anglaise intitulée: «Mutual Agreement»—ceci pour vous montrer qu'on respecte le bilinguisme quand il s'agit d'ententes mutuelles.

Je dépose la copie de ce document sur la table du greffier.

(Traduction)

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que ce document soit déposé?

Des voix: D'accord!

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: J'ai donc répondu à la première question.

Je n'ai exercé aucune influence indue dans une affaire de piste de courses. Je me suis occupé de ce projet dans l'intérêt de ma circonscription de Saint-Jean-Iberville-Napierville et de Saint-Luc. En 1961, quand je me suis occupé de cette affaire, je n'étais pas membre du gouvernement, mais député fédéral siégeant dans le groupe de l'opposition officielle. J'ai d'ailleurs cessé de m'en occuper au début de 1962.

En effet, dès que ce projet a changé de direction et qu'il a été piloté vers Saint-Hubert, comté de Chambly, par M. René Hébert, plutôt qu'à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, je ne m'en suis plus occupé.

Pour répondre à la deuxième question, à savoir si j'aurais reçu un cadeau de \$10,000 des mains du D^r Deslauriers, promoteur du terrain de courses, je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que contrairement à ce qu'on a prétendu en certains milieux, je n'ai jamais déclaré à qui que ce soit avoir touché cette somme, que M. Deslauriers a prétendu avoir versée, pour l'excellente raison que je n'ai jamais touché ce montant et que je n'ai jamais bénéficié ni directement ni indirectement d'aucun avantage dans cette affaire.

Je regrette d'être obligé de restreindre mes remarques au minimum, parce que le très honorable premier ministre vient de nous annoncer que l'enquête de la Gendarmerie royale sur cette affaire n'est pas encore terminée. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais je vais limiter mes remarques pour le moment. Je suis certain, cependant, que cette enquête établira, hors de tout doute, que je n'ai jamais bénéficié, ni directement ni indirectement, de faveurs ou de cadeaux de M. Deslauriers, ni de qui que ce soit, en regard de projets d'hippodrome.

A cause des articles malicieusement parus dans certains journaux, je me dois de dire ici que j'ai l'intention de me défendre jusqu'au bout et que je ne capitulerai pas devant des accusations ou des insinuations, d'où qu'elles viennent.

Monsieur l'Orateur, si j'ai consenti à remettre ma démission au très honorable premier ministre, c'est un peu parce que je savais d'avance que certains journaux se préparaient à publier des faussetés sur mon compte, comme je l'ai mentionné précédemment. Je ne voulais pas que ces rumeurs et ces calomnies à mon endroit portent atteinte au conseil des ministres, dont je faisais partie.

D'ailleurs, depuis quelque temps, on avait méchamment tenté, sans succès, d'associer mon nom à d'autres prétendus scandales concernant mes collègues du cabinet.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est moi-même qui ai accepté de remettre ma démission, et personne d'autre. Je puis dire ici qu'il existe quelque part une déclaration signée par un individu, et je sais que cette déclaration est à la base de toute l'histoire qui m'a fait démissionner et qui a été fabriquée sur mes supposés ou prétendus intérêts dans la piste de courses. C'est, comme je l'ai dit dans une déclaration remise à la presse le jour de ma démission, en revenant d'un voyage en Asie et en Afrique, où j'ai accompli une mission officielle pour le gouvernement canadien, qu'on m'a informé qu'un individu avait remis à un ministre du gouvernement Lesage une déclaration à l'effet qu'il avait vu le D^r Deslauriers me remettre \$10,000 en argent pour un permis d'hippodrome. Ce ministre provincial, probablement de bonne foi, a fait parvenir au ministre fédéral de la Justice une photocopie de cette déclaration.

Or, monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit plus tôt, je sais qu'il existe un document—qui sera révélé en temps et lieu—dans lequel celui qui a signé ce faux document ou porté cette accusation contre moi, admet qu'on lui a fait signer cette déclaration et qu'elle est contraire à la vérité. Il existe aussi un autre document, quelque part, que j'ai vu de mes yeux et qui est aux mains de la Gendarmerie royale. Celui-là est signé par l'instigateur de